

## BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

### INFORMATION IMPORTANTE : LES BONNES PRATIQUES

#### 1. LIRE ATTENTIVEMENT L'ÉTIQUETTE

C'est le document de référence où figurent toutes les informations essentielles.

Choisir un produit autorisé en jardin, c'est-à-dire portant la mention EAJ : « Emploi Autorisé dans les Jardins ».

#### 2. RESPECTER LES DOSES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI

... telles que prescrites sur le produit.

#### 3. SE PROTÉGER

Porter des vêtements de protection : bottes, lunettes, combinaison et surtout gants imperméables en nitrile. Halte au traitement en short et tongs !

Ne pas rentrer sur la zone traitée tant que la pulvérisation n'a pas complètement séché, ou pendant la durée indiquée sur l'étiquette.

#### 4. NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER, NI TÉLÉPHONER

... durant la préparation de la bouillie, pas plus que pendant son application.

#### 5. RESPECTER LES CONDITIONS CLIMATIQUES

Pour procéder à une application : pas de vent (éviter les dérives), pas de pluie (éviter les lessivages), et une température inférieure à 20°C.

#### 6. RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Pas de traitement en-dessous d'une distance de sécurité de 5 mètres autour des points d'eau ou d'une évacuation d'eau. Pas de traitement sur les sols imperméables ou en pente.

#### 7. PRÉSERVER LA FAUNE POLLINISATRICE ET AUXILIAIRE

Pas de traitement pendant la floraison (période de butinage) ni en présence d'abeilles.

#### 8. UTILISER UN MATÉRIEL ADAPTÉ

Choisir le bon matériel et le maintenir en bon état : pulvérisateur, joints, buses, récipients,...

#### 9. NETTOYER LE MATÉRIEL

Après l'application, rincer 3 fois les récipients ayant contenu la bouillie et épandre l'eau de nettoyage sur une surface perméable : elle contient encore du produit actif !

#### 10. RANGER LES PRODUITS

Les tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Toujours les conserver dans leur emballage d'origine et dans un endroit sec et hors-gel.

#### 11. PRUDENCE SUR LES EMBALLAGES VIDES

Eux aussi méritent un triple rinçage (avec les mêmes précautions pour l'eau de rinçage...), avant de rejoindre la déchetterie. Apporter également les produits non utilisés dans une déchetterie.

#### 12. SE LAVER

Après toute application, se laver les mains avec du savon puis se doucher.

#### 13. RESPECTER LE DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)

Il est précisé sur l'emballage du produit. C'est le garant de la qualité alimentaire de votre récolte.



## INFORMATION IMPORTANTE : SAVOIR LIRE UNE ÉTIQUETTE



X



=



**DANGER X EXPOSITION = RISQUES**



X



=



### ATTENTION !

Respectez le mode et dose d'emploi précises sur l'étiquette du produits.

Utilisez des **gants en nitrile** et appliquez **les règles d'hygiène habituelles**

### SUR L'ÉTIQUETTE, ON RETROUVE :

- Identité du fournisseur ;
- Identification du produit : nom homologué et n° d'AMM ;
- Pictogramme(s) de danger (suivant la classification du produit);
- Mention d'avertissement ATTENTION ou DANGER selon classification du produit
- Mentions de danger (phrases H) (si le produit est classé)
- Mentions de prudence (phrases P)

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Une mention spécifique pour les produits phytopharmaceutiques :

Il s'agit de la mention EUH401 : « Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement » qui est appliquée à tous les produits phytopharmaceutiques homologués.



## INFORMATION IMPORTANTE : PICTOGRAMMES

Les symboles de Danger et l'ajout de mention d'avertissement indiquant la gravité du danger (« **ATTENTION** » et « **DANGER** » pour les produits les plus dangereux).

Source institut national de Recherche sur la Sécurité (INRS)



#### SGH01 - EXPLOSIF

*Danger d'explosion*

Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements...



#### SGH02 - FACILEMENT INFLAMMABLE, EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

*Danger d'incendie*

Ces produits peuvent s'enflammer suivant le cas :

- au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique...
- sous l'effet de la chaleur, de frottements...
- au contact de l'air
- au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie – flamme, étincelle...)



### SGH03 - COMBURANT

Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables.



### SGH04 - EXPLOSIF, EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

*Gaz sous pression*

Ces produits sont des gaz sous pression dans un récipient :

- Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur ;
- Il s'agit de gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous ;
- Les gaz liquéfiés peuvent quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessure liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.



### SGH05 - CORROSIF, IRRITANT

*Danger de corrosion*

Ces produits sont corrosifs. Suivant les cas :

- Ils attaquent ou détruisent les métaux ;
- Ils rongent la peau et/ou les yeux en cas de projection.



### SGH06 - TOXIQUE, TRÈS TOXIQUE

*Danger de toxicité aiguë*

Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose ; ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.

Ces produits peuvent exercer leur toxicité par voie orale, par voie cutanée ou par inhalation.



### SGH07 - TOXIQUE, IRRITANT, SENSIBILISANT, NARCOTIQUE

*Danger pour la santé*

Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories

- Produits cancérigènes ;
- Produits mutagènes ;
- Produits toxiques pour la reproduction ;
- Produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux ;
- Produits qui peuvent entraîner des effets graves sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires ;
- Produits qui provoquent des allergies (asthme, par exemple).



### SGH08 - TOXIQUE, TRÈS TOXIQUE, NOCIF, IRRITANT

*Danger pour la santé*

Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants :

- Ils empoisonnent à forte dose ;
- Ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ;
- Ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas) ;
- Ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges.



### SGH09 - DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...)